

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 01/12/2014

Délibération n° D-2014-514

**Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan de Prévention
des Risques Technologiques SIGAP OUEST**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires

Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques SIGAP OUEST

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a pour but d'encadrer l'urbanisation existante et future aux abords du site industriel générateur des risques technologiques, dans l'objectif de limiter l'exposition des personnes aux effets d'un accident majeur qui dépasserait les limites du site.

Arrivé au terme de la phase d'élaboration, à laquelle la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais notamment ont été associées, Monsieur le Préfet demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de PPRT qui vous est présenté.

Le projet de PPRT SIGAP OUEST est constitué des 4 pièces suivantes :

- une note de présentation ;
- un règlement ;
- un plan de zonage réglementaire ;
- un cahier de recommandations.

Ce projet sera mis à enquête publique début 2015 pendant 1 mois. Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le PPRT SIGAP OUEST vaudra servitude d'utilité publique. Il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Niort. Les servitudes imposées par le PPRT seront alors opposables aux tiers.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable au projet de Plan de prévention des risques technologiques relatif au site industriel SIGAP OUEST, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :
 - . demander aux services de l'Etat de s'assurer au terme du délai de 5 ans que l'industriel a bien réalisé les travaux prescrits par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2014, et d'en tenir informée la collectivité ;
 - . demander aux services de l'Etat de préciser que les collectivités qui auront à procéder à l'implantation en périphérie de la zone de danger de la signalisation de danger, auront aussi à leur charge l'entretien respectif de leurs équipements ;
 - . demander aux services de l'Etat de s'assurer de la réalisation des travaux d'implantation de ces équipements de sécurité ;
 - . demander aux services de l'Etat de mettre en place une procédure de contrôle périodique du fonctionnement de la signalisation de danger par analogie à ce qui est fait pour les sirènes de site ;

. demander aux services de l'Etat de retirer la préconisation concernant les modes de circulation (il sera recherché des itinéraires alternatifs permettant d'éviter de traverser les zones rouges) difficilement applicable et de préciser les possibilités de construction et de rénovation de clôtures dans toutes les zones.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY